

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20210121-02-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2021

N° 02/21

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 14 janvier 2021
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 26 janvier 2021,

Objet de la délibération :
DETR : Achats informatiques

Nombre de membres)	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	71
- Absent(e)s :	
• Dont suppléé(e)s	4
• Dont représenté(e)s	10
• Excusé(e)s :	5
• Non excusé(e)s :	7
- Votants	85

Résultat du vote	
- Pour :	85
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 21 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un,

Le vingt-et-un janvier,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de janvier.

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
M. Guillaume AYMONIN à M. Alain MONNIER, M. Gilles ARNOULD à M. Marc JACQUOT, M. Joël BOLE à M. Vincent MARGUET, M. Olivier DARD à Mme Sylvie LHERITIER, Mme Danièle FIETIER à M. Claude CURIE, M. Boris PIERRET à Mme Estelle BOURNEZ, Mme Françoise LEBLANC-VICHARD à M. Alain OUDET, Mme Patricia LABERTERIE à M. Sébastien LAITHIER, M. Franck COLLINET à Mme Vanessa DORDOR, Mme Isabelle GUILLAME à M. Christophe JOUVIN
- Procuration**
- M. Gérard VERMOT-DESROCHES par Mme Fabienne ARNOUX, M. Pascal DUGOURD par M. James PROUTEAU, M. Didier LAITHIER par Mme Marie-Christine ROBERT, Mme Lydie SAGE par M. Martial PAULY
- Suppléé(e)s**
- M. Jean-Marc CARGNINO, Mme Justine DIAS PEREIRA, Mme Bernadette FAILLENET, M. Pascal PERCIER, M. Rémy STADELMANN
- Excusé(e)**
- M. Henri BARBET, Mme Christine BREUILLOT, Mme Maryse FAILLENET, Mme Françoise GOUBET, Mme Christine JEANNEY, M. Maurice JACQUES, M. Jean-Louis POGLIANO
- Absent(e)s**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Claude CHATELAIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Pour l'équipement de nouveaux services, le renouvellement de matériel obsolète ou pour faire face aux nouveaux modes de travail liées à la situation sanitaire, la CCLL doit investir dans du matériel informatique pour lequel elle peut bénéficier de subventions au titre de la DETR à hauteur de 30 % du coût HT.

		Unité	prix unitaire HT	prix total HT
portable PCAET	Quingey	1	1 200.00 €	1 200.00 €
Portable PTRE	Quingey	1	1 200.00 €	1 200.00 €
Portable OPAH	CCLL	1	1 200.00 €	1 200.00 €
Portable pole Amancey	Amancey	1	1 200.00 €	1 200.00 €
Pc Tour avec 2 écrans	EFS	1	1 500.00 €	1 500.00 €
PC permanence	EFS	1	1 100.00 €	1 100.00 €
PC accueil	EFS	1	1 100.00 €	1 100.00 €
PC usagers	EFS	1	1 100.00 €	1 100.00 €
Portable CIAS déplacement	EFS	1	1 200.00 €	1 200.00 €
Portable pole Ornans	EFS	1	1 200.00 €	1 200.00 €
PC avec écrans Ornans	EFS	1	1 500.00 €	1 500.00 €
PC portable DGS	Ornans	1	1 600.00 €	1 600.00 €
PC Président	Ornans	1	1 600.00 €	1 600.00 €
Ecran visio et réunions interactives	CCLL	3	8 890.00 €	26 670.00 €
			Total HT	43 370.00 €
			TVA 20 %	8 674.00 €
			Total TTC	52 044.00 €

Le conseil, invité à délibérer, autorise à l'unanimité le Président à solliciter 30 % de DETR pour ces achats informatiques et à signer les documents correspondants.

Fait et délibéré en séance, le 21.01.2021

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20210121-02-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2021